



docq, qui me proposa de nous associer pour prendre des brevets en France et à l'étranger; il se chargea de toutes les démarches, et nous devions partager les bénéfices. Mes relations avec Vidocq m'ont été fatales, car c'est lui qui a muni le coup pour m'arrêter pour port illégal de la Légion d'Honneur.

Voici maintenant la copie d'une lettre que j'ai écrite le 24 mai à M. le président de l'Assemblée, en l'avertissant du mouvement qui se préparait contre l'Assemblée, en lui annonçant que je prendrais des mesures pour la défendre, je demande ma mise en liberté provisoire.

l'opinion de M. Buchez. Je me rendis à la grille; je voulais la faire ouvrir pour faire entrer les 25 délégués; je fus collé contre le mur et ne pus monter à cheval.

considérable; une vingtaine de cultivateurs des environs se tiennent vis-à-vis la porte d'entrée, examinant les personnes qui entrent par la porte réservée.

Je ne me rappelle pas. — Le témoin a dit dans sa déposition écrite que Raspail... M. le procureur-général. — M. Dagneaux et un homme éta-

Vive la Pologne! — Le 13 mai, dans une réunion à l'Orangerie, quelqu'un dit que la manifestation avait lieu... M. le procureur-général. — Nous rappelons au témoin que son serment l'oblige à dire toute la vérité.

dans toute l'instruction il y a une véritable monomanie qui tend à attribuer à la main de Blanqui cette influence funeste; je ne formellement l'avoir exercé... M. le procureur-général. — Pour en finir, on peut se rappeler entre les mains de qui était le pouvoir en ce moment.

M. le procureur-général. — Dans la déposition écrite le témoin a dit que Louis Blanc avait invité le peuple à ne pas se re-irer... M. le procureur-général. — L'art. 30 du Code pénal fait une obligation aux citoyens de faire connaître les crimes dont ils auraient été témoins.

